

## Le mot du président

Ce nouveau numéro du journal de la communauté de communes est, pour une bonne part, consacré à une de ses compétences essentielles : celle du développement économique.

Depuis un demi siècle, notre territoire a connu une mutation probablement unique dans toute son histoire. Déprise de son tissu artisanal et commercial dans les villages, disparition des bassins industriels locaux (bauxite, tannerie...) et surtout déclin de l'agriculture qui employait jusqu'alors plus de la moitié de la population.

En parallèle, depuis deux décennies, un afflux croissant de nouveaux habitants s'installent dans nos communes, arrivant en général avec leur emploi situé dans les pôles d'activité périphériques, Aix-Marseille, St Maximin, etc....

Ce phénomène, outre qu'il a redynamisé et rajeuni notre territoire, comporte un double risque ; d'une part, des villages dorts dénués de vie sociale et de chaleur humaine et d'autre part, le manque d'activité économique, créatrice de richesse et donc de développement de services et d'équipement.

Conscientes de cette tendance et du danger, les 9 communes ont confié à la communauté de communes la mission de favoriser l'installation d'entreprises et le développement de l'économie. La tâche exige du temps et nécessite de réunir un certain nombre de moyens et de conditions. Certaines opérations ont été réalisées, d'autres sont en cours, d'autres encore, nous incombent au gré de la conjoncture et nous obligent à y faire face dans l'urgence et la détermination. Ce fut le cas, au printemps, avec la Manufacture des Lauriers, à Varages.

Vous avez été nombreux à nous questionner sur cette opération, très surpris des informations qui vous arrivaient par les médias et de la tournure très particulière des événements relatés.

A ce sujet, il est instructif de savoir que, pas une fois, nous n'avons été sollicités ou interrogés par la presse ; aucun journaliste n'a pris le moindre renseignement auprès de la communauté de communes et aucun des communiqués de presse que nous avons rédigés n'ont été publiés.

C'est pourquoi, nous avons souhaité vous rendre compte, sans esbroufe ni auto promotion mais avec le sérieux et le sens des responsabilités qu'exige un tel dossier, de la démarche que nous avons entreprise et menée à bien.

Même si le pari était hasardeux, même si le travail fut intense et difficile, la satisfaction et surtout le fierté n'en est que plus grande : celle d'avoir fait la preuve que la communauté de communes pouvait avoir un rôle indispensable auprès des communes unies et de leurs habitants, mais surtout que la solidarité n'y était pas un vain mot et pouvait véritablement être le moteur de l'action intercommunale.

B. de Boisgelin

## Sommaire

- 1 *Le mot du président*
- 2 *La vie de la Communauté*
- 4 *Le développement économique*
- 6 *Aménagement du territoire*
- 7 *Tourisme*
- 8 *Environnement*
- 8 *Portrait*



# La vie de la communauté

## L'action de la Communauté avec ses partenaires

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE  
D'ARÇENS EN VERDON

PARTENAIRES

COMPÉTENCES ET ACTIONS

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Etude paysagère
- SCOT (schéma de cohérence territoriale)

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Acquisition du local des Carmes
- Acquisition de la manufacture des Lauriers
- Études de faisabilité pour créer une zone d'accueil d'entreprises
- Soutien aux activités agricoles
- Soutien aux créateurs d'entreprises
- Soutien à la jeune chambre économique

### ENVIRONNEMENT

- Collecte sélective et traitement des déchets
- Elaboration d'un PIDAF (plan de gestion forestière et de lutte incendie)
- Mise en place du SPANC (service assainissement non collectif)

### ACTION SOCIALE

- Accueil petite enfance
- Service d'aide à l'emploi et d'accès gratuit aux services sociaux et juridiques
- Service d'accueil multimédia
- Soutien aux associations d'intérêt intercommunal
- Mise en place d'un chantier d'insertion (VEGA)

### TOURISME

- Valorisation du patrimoine : programme de signalétique touristique
- Participation au Pays d'Art et d'Histoire
- Participation à l'Office Intercommunal de tourisme Provence Verte
- Coordination des acteurs du tourisme

### CULTURE

- Soutien aux associations (ex : théâtre de drama, festivals, concerts...)
- Soutien à la création d'expositions

### SPORT

- Entente des Vallons, club intercommunal de football

### UNION EUROPEENNE



### ETAT

### CONSEIL REGIONAL



### CONSEIL GENERAL



### SYNDICAT MIXTE PAYS EN PROVENCE VERTE

### SYNDICAT MIXTE TOURISME PROVENCE VERTE



### OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE VERTE



### SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON



### GAL PROVENCE VERTE



### Permanences Maison des Services Publics : DEFIE



### AVIE CAP EMPLOI

### CDHAR (Amélioration habitat)

### FACILE

### MSA

### ADASEA



### PJJ (Protection Judiciaire Jeunesse)

### CRAM (Retraite)

### CEDIS (Bénéficiaires RMI)

### AVOCAT

### ANPE



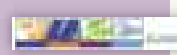
### CAUE



### ONF



### MISSION LOCALE



### CAF

### MAISON REGIONALE DE L'EAU



### VAR ACCUEIL INVESTISSEURS



## La Communauté et ses structures associées

### Syndicat Mixte Pays Provence Verte

- SCOT Provence verte
- Études relatives à l'aménagement du territoire
- Marque territoriale (soutien et promotion des professionnels de la Provence Verte)
- Pacte territorial pour l'emploi

### Syndicat Mixte Tourisme Provence Verte

- Programme touristique de valorisation du patrimoine
- Mise en place du Pays d'art et d'histoire de la Provence verte

### Office intercommunal de tourisme Provence Verte

- Appui au développement touristique
- Programme touristique de valorisation du patrimoine
- Sentiers de randonnée

### GAL Provence Verte (GROUPE D'ACTION LOCALE)

Animateurs du Conseil Général du Var du programme européen LEADER + Provence verte

- Programme touristique de valorisation du patrimoine
- Étude paysagère
- Communication

### SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON

- Collecte sélective des déchets, traitements

### ANPE et Mission Locale

- Service d'aide à l'emploi et d'accès aux services sociaux et juridiques

### DEFIE (Développer et favoriser les initiatives entrepreneuriales)

- Soutien aux créateurs d'entreprises

### Var Accueil Investissements

- Recherche et accueil d'entreprises

### ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)

- Soutien aux agriculteurs

### CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Conseil Général du Var

- Charte paysagère
- Programme touristique de valorisation du patrimoine
- SCOT

### Maison régionale de l'eau

- Centre de formation, d'éducation et communication à l'environnement
- programme touristique de valorisation du patrimoine

### L'ONF (office national des forêts)

- PIDAF

(plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier)

- VEGA

(association varoise pour l'environnement et la gestion de l'aménagement)

## Un train qui peut en cacher d'autres...

Depuis plusieurs mois, le projet de ligne TGV sud-est et le débat qui l'accompagne ont suscité un nombre de déclarations et de prises de position aussi diverses que variées. On a même appris dernièrement que suivant le tracé préconisé, vous pouviez être identifié politiquement à droite ou à gauche !

Dans cet esprit, nous avons reçu, venant d'organisations agricoles corporatistes, une demande de soutien à une motion pour un passage du TGV dans notre territoire, reliant directement Aix à Nice. Voici la réponse que nous leur avons transmise, résumant la position unanime de nos communes.

Barjols, le 21 août 2005

Syndicat des vignerons, Syndicat des côtes de Provence  
Syndicat des caves coopératives, Fédération des syndicats  
d'exploitants agricoles, Fédération des vignerons indépendants

Monsieur le président

*Vous me demandez de vous faire savoir clairement, en ma qualité de président de la communauté de communes Provence, d'Argens en Verdon, ma position au sujet d'une motion que vous avez produite sur le projet LGV Paca.*

*Sur la forme, tout d'abord, je trouve votre démarche proprement détestable « Surtout pas chez moi, mais chez les autres, oui. ». Effectivement, votre message a bien été saisi parmi la population du haut Var !*

*Mais contrairement à ce que vous semblez penser, il existe au nord de la RN7, un pays vivant avec des villages, des habitants et même des agriculteurs et des terres agricoles.*

*Je trouve d'ailleurs surprenant que vous n'en ayez pas rencontré pour les associer à votre projet, ou tout au moins pour leur demander leur avis.*

*Il faut reconnaître que les problèmes de l'agriculture du haut Var, qui a vécu la lente agonie de la coopération viticole dans nos villages, puis la quasi disparition de l'élevage ovin et aujourd'hui l'absence d'avenir des céréales soumises aux règles de la PAC, n'ont jamais vraiment*

*mis en émoi ce que vous appelez la « Profession agricole ».*

*Sur le fond ensuite, si j'ai bien compris, vous souhaiteriez un TGV uniquement destiné à raccourcir le délai vers les Alpes Maritimes mais qui, pour reprendre vos termes, aurait irrémédiablement balafé le nord du Var sur plusieurs centaines d'hectares.*

*Cette solution, déjà avancée par certaines associations locales de propriétaires défendant leur pré carré, prend comme alibi le développement de notre région, de « l'arrière-pays » : une chance pour nos communes de sortir du sous-développement et de l'obscurantisme.*

*Un soi-disant président d'une association s'autoproclamant avenir du centre Var, se proposait même « de faire réfléchir (sic) les élus du haut Var sur l'intérêt pour eux d'une gare dans les environs de Barjols. » !*

*Alors, sachez que les élus du haut Var n'ont attendu personne pour réfléchir sur l'avenir de leur territoire et à son développement et ils savent en tous cas que ce développement ne doit pas se calquer sur celui qu'a connu le reste du département depuis plusieurs décennies.*

*Un environnement et des paysages remarquables et encore préservés, une urbanisation qui doit être contrôlée, un tourisme d'appoint et respectueux ainsi qu'un développement économique choisi : Tels sont les principes que les élus et la population poursuivent, notamment au sein des structures communautaires qu'ils ont créées.*

*Vous comprendrez donc, que le passage d'une ligne à grande vitesse avec ou sans gare ne convient pas exactement à notre vision et au modèle que nous voulons transmettre aux générations qui nous suivent.*

*C'est pourquoi, pour répondre très précisément à l'objet de votre courrier, je vous confirme qu'avec les élus, les agriculteurs et la population de notre territoire, nous n'apportons aucun soutien à votre initiative mais que nous la combattons farouchement.*

*Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.*

Le président,  
B. de Boisgelin



## La Manufacture des Lauriers : L'engagement solidaire de tout un territoire



Le 3 juin dernier, M. le préfet du Var sollicitait la communauté de communes pour connaître sa position face à la situation de la Manufacture des Lauriers à Varages.

De quoi s'agissait-il ? Cette entreprise de production de faïences employant 85 personnes, connaissait depuis environ 2 années, une crise croissante due à la concurrence sur le marché mondial et à un mauvais positionnement commercial d'une part importante de sa production.

La solution envisagée par le PDG fut de vendre son patrimoine foncier et bâti à une collectivité, en l'occurrence la commune de Varages, tout en continuant à occuper les locaux sous la forme d'un bail commercial.

Cet apport de capitaux permettrait à la société d'investir dans des circuits de commercialisation en vente directe, assurant des marges bien plus élevées et laissant ainsi envisager des comptes de résultats positifs à l'entreprise.

Le préfet précisait, en outre, que seule la communauté de communes avait la compétence pour mener une telle intervention économique et que, compte tenu de la date butoir du mois de juillet fixée par la direction pour éviter tout licenciement, il n'était pas question d'envisager une autre alternative d'intervention.

En d'autres termes, si la communauté ne s'engageait pas dans cette opération, la Manufacture arrêterait son activité, privant d'emploi 85 familles de nos villages.

Notre première démarche fut alors de recevoir les représentants des salariés de l'usine et de mesurer leur désarroi devant la tournure des événements et cette situation de blocage mais aussi leur espoir d'une intervention de notre part.

M. Del Prete, pdg de l'entreprise, nous confirmait, lui aussi, l'urgence de trouver une issue par l'investissement vers de nouveaux débouchés et le confortement de sa trésorerie.

Face au problème posé, notre communauté se devait de prendre toute ses responsabilités dans le

domaine de l'activité économique que lui ont confié les communes : excepté Varages qui souhaitait mener cette opération elle-même, toutes ont décidé sans ambiguïté mais avec lucidité d'engager la communauté de communes dans cette acquisition et de faire tout ce qui était possible pour sauver ce pôle d'emploi majeur de notre territoire.

### • Alors, aujourd'hui, où en est-on de cette acquisition ?

L'acte de vente a été signé le 2 août. 1 025 000 € ont été aussitôt versés à l'entreprise, représentant la part de la communauté pour 525 000 € et celle du conseil général pour 500 000 € ; le solde interviendra lorsque la région aura débloqué sa participation de 300 000 €.

### • Quel est le montage mis au point pour financer une telle opération ?

En fait la loi prévoit de façon assez précise ce genre d'intervention économique et il convient de respecter un cadre de règles fixé par le décret du 27 mai 2005, avec comme principe :

- > qu'il doit s'agir d'une « opération blanche » pour la collectivité, sans perte et sans enrichissement,
- > qu'au moins 25% de l'investissement soit assuré par la collectivité,
- > que l'entreprise s'engage à maintenir pendant au moins 5 ans ses activités sur les terrains et bâtiments.

En contrepartie, un rabais de 27% sur le montant des loyers a pu être consenti à la société dans le cadre de la prime d'aménagement du territoire.

Concrètement, le prix de vente fixé par les Domaines à 1 325 000 € et le loyer à 66 250 €, ramené à 48 350 € (-27%), déterminait la recette correspondante, équivalente à l'annuité de l'emprunt sur 15 ans, soit la part d'autofinancement de la communauté.

De cette règle a découlé le montant des subventions maximum que nous pouvions obtenir, soit : 800 000 € (60,4%), réparti pour 500 000 € du conseil général (37,7%) et 300 000 € du conseil régional (22,7%).

Le Département nous octroyant en plus une aide forfaitaire de 36 000 € pour la prise en charge de tous les frais annexes (expertises, frais d'actes, conseil juridique etc...)



Prix d'achat+frais financiers + frais divers = montant des loyers sur 15 ans + subventions publiques

**• Quels sont les risques encourus par la communauté et a-t-elle des garanties ?**

Les risques, ce sont ceux qu'encourent toute entité engagée dans le secteur économique et donc dans le marché, sauf que nous, nous n'y avons qu'un rôle de partenaire et de soutien et non pas d'acteur.

En revanche, en tant que gestionnaire de fonds publics, nous avons des devoirs et des engagements vis-à-vis des contribuables. Il nous a donc fallu mettre en place le maximum de garanties et de règles pour préserver l'utilisation et la bonne destination de ces fonds :

> un état des lieux précis dressé par un architecte, des bâtiments et des sols, qui fixe leur état à la date d'acquisition et leur niveau d'entretien et de vétusté.

> Un bail commercial élaboré par notre avocat, déterminant clairement les responsabilités de l'entreprise quant à la destination des locaux et leur état et ses devoirs concernant l'entretien et la couverture des risques.

> Une convention de droit public qui engage l'entreprise à maintenir son activité pendant au moins 5 ans sur site, faute de quoi elle aura à rembourser l'ensemble des aides publiques qu'elle aura perçues.

> Une convention de droit privé dans laquelle la société s'interdit de transférer tout ou partie du prix de vente hors de la Manufacture des Lauriers, que ce soit par distribution de dividendes aux actionnaires, avance ou cautionnement auprès d'autres sociétés de la holding, réduction de capital ou règlements de comptes courants d'associés.

> enfin, un diagnostic comptable et une analyse de la stratégie commerciale doivent être réalisés par le conseil régional.

**• En tant que propriétaire, quelles seront les charges à supporter par la communauté de communes ?**

Les responsabilités sont celles qui incombent au propriétaire, à savoir « le clos et le couvert. »

Cependant, le bail que nous avons rédigé, dédouane la communauté d'un certain nombre de charges, découlant entre autres de l'état dans lequel nous avons acquis ces bâtiments. Ainsi, la Manufacture prend en charge le paiement des polices d'assurance, des impôts fonciers et a consenti une clause de renonciation à recours contre le propriétaire en cas de dommages ou dégâts.

En outre, la communauté de communes s'est engagé à entreprendre des travaux de rénovation à condition qu'elle ait obtenu préalablement 80% de subvention pour leur réalisation et qu'une avance de trésorerie de 20% soit faite par l'entreprise, ainsi que le paiement de la part de TVA non remboursée. A ce sujet, Mr le Préfet s'est engagé à faire financer au titre de la DDR, d'éventuelles opérations sur les bâtiments à hauteur de 80% ; l'Etat n'ayant pas participé au financement de l'acquisition.



**• L'acquisition par la commune de Varages n'aurait-elle pas été préférable ?**

Il faut être réaliste. L'opération telle qu'elle avait été montée par la municipalité n'était pas applicable en l'état. D'abord, le montant de l'acquisition n'était pas exact : 990 000 € au lieu de 1 325 000 €, de même que le coût du loyer déterminé par les Domaines. A ce sujet, la commune n'aurait pas eu le droit de consentir l'abattement de 27% sur la location qui, du coup aurait été totalement prohibitif pour l'entreprise.

Enfin, dans l'hypothèse où toutes les subventions lui auraient été attribuées, elle aurait dû contracter un emprunt de 525 000 € qui représente un lourd endettement pour une commune de 900 habitants. L'intérêt pour la commune de Varages est multiple :

> elle devient co-proprétaire de ce patrimoine devenu public qui, dans l'histoire a toujours été une propriété privée.

> elle est assurée, quoiqu'il arrive, de continuer à percevoir les 50 000 € de taxe professionnelle annuelle, car même si l'entreprise disparaissait, la communauté et l'ensemble des autres communes sont engagées par le principe de mutualisation de la TPU à pérenniser cette somme.

> Enfin en cas de disparition de l'activité économique sur le site de Varages, la communauté s'est proposée de rétrocéder le patrimoine foncier à la commune, si celle-ci est intéressée pour réaliser d'autres projets.

**• La conclusion et les enseignements de cette opération ?**

Bien qu'elle n'avait plus le choix pour mener ce sauvetage différemment, la communauté de communes a fait la preuve de son utilité et surtout de son efficacité.

Mener à bien un tel dossier en pleine période estivale et en 1 mois et demi, était une vraie gageure : délibérations du conseil communautaire, vote d'un budget, dossier de financement, négociation avec les partenaires, réalisation d'emprunt, rédaction des actes baux et conventions, expertises, contrôle juridique etc....

Le pari pour la sauvegarde des emplois du territoire a été tenu et gagné grâce à la volonté et à l'engagement des élus communautaires. L'avenir est maintenant entre les mains des dirigeants de l'entreprise et dépend de leur compétence et de leur capacité à l'administrer. Nous leur avons donné les moyens de pérenniser cette production à Varages et d'y développer son activité, leur réussite se doit d'être à la hauteur des espérances de tout un territoire.



## **Vous voulez créer une entreprise et vous avez besoin d'aide ?**

DEFIE est une structure portée par le Syndicat mixte qui accompagne les porteurs de projet en offrant une expertise juridique, financière, économique et stratégique. Venez rencontrer l'association DEFIE dans nos permanences à la maison des services publics à Barjols les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 9h à 12h en prenant rendez-vous au 04 97 77 10 08 ou 04 94 77 17 42 ; defie@paysprovenceverte.fr)

Plus de 40 porteurs de projet sont encadrés et suivis par DEFIE sur la communauté de communes depuis avril 2005 alors n'hésitez pas à bénéficier de cet accompagnement gratuit et performant ! En témoigne la réussite de la reprise du restaurant "L'Hexagone" à Bras depuis cet été.

## **Agriculteurs, propriétaires fonciers ou porteurs de projet agricoles : Vous pouvez bénéficier d'aides financières**

Notre communauté de communes dans le cadre de sa compétence "développement économique" a choisi d'aider les agriculteurs à conserver leurs terres. Elle peut agir en ce sens dès l'année prochaine grâce à son adhésion à l'action du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte qui prévoit un soutien en faveur des exploitations agricoles. Venez découvrir quelles sont ces aides tous les 3<sup>ème</sup> mardi du mois dans notre maison des services publics à Barjols (04 97 77 10 08 ou 04 94 77 17 42) de 8h30 à 12h en rencontrant un technicien de l'ADASEA (contact 06 73 38 02 12).

Vous pourrez alors bénéficier d'une aide gratuite et personnalisée sur différents sujets (transmission de l'exploitation, installation, création de sociétés, signature de baux ruraux, aides, Contrat d'agriculture durable). Il s'agit de favoriser l'accès et le suivi du marché foncier, accompagner les projets individuels et soutenir les projets communaux en faveur de l'agriculture, selon 4 mesures :

- aide aux propriétaires bailleurs (équivalente à 3 ans de fermage par exemple)
- convention de mise à disposition
- aide à la cession et à l'échange de petites parcelles
- convention d'intervention foncière avec la SAFER pour connaître le marché foncier et limiter la spéculation foncière.

# L'aménagement du territoire

## **PIDAF : comment gérer le risque incendie dans nos massifs forestiers**

Constatant l'état dégradé et dangereux de nos espaces forestiers, suite notamment aux dégâts occasionnés par les chutes de neige du printemps 2001 suivis de trois années de sécheresse, le Conseil Communautaire s'est engagé dans un processus de prévention incendie des massifs forestiers des neuf Communes de notre Communauté. Cette action menée en partenariat avec le Conseil Général, la Région, l'Etat et l'Europe, et portant l'appellation de Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) est réalisée concrètement avec les compétences des Pompiers du Var (SDIS), de l'Office National des Forêts (ONF), du Centre régional de la Propriété forestière (CRPF), de la Chambre d'Agriculture et bien entendu les agents et les élus de la Communauté de Communes. Après appel d'offres, une étude a été confiée à l'ONF, faisant ressortir les zones les plus sensibles, les ouvrages de prévention à construire, entretenir ou améliorer, les ordres de priorité, les fréquences d'intervention, les coûts.....

Cette étude très complète, qui a tenu compte de l'historique des incendies précédents et qui a nécessité huit mois de travail sur le terrain, auprès de la population et de tous les utilisateurs de la forêt, vient d'être validée par le Conseil Communautaire du 12 septembre et peut maintenant rentrer dans sa phase de réalisation. Outre les entretiens de débroussaillage des bords de route prévus par le

Conseil Général, si les financements promis suivent, nous devrions mettre en place une première ligne de protection appuyée sur des pistes existantes, d'Esparron de Pallières à Seillons Source d'Argens, puis une deuxième ligne pratiquement parallèle, de Varages à Barjols. Le but est d'atteindre un maillage du territoire permettant d'accéder rapidement à tout départ d'incendie, de mettre en toute sécurité les moyens de lutte contre le feu exigés en cas d'incendie plus important et surtout de créer les conditions nécessaires à la lutte proprement dite.

Affaire à suivre donc pour une action qui s'étalera sur plusieurs années et dont le but est de préserver une qualité de notre environnement forestier, source de vie, d'activité et de loisirs.



## A la découverte de notre patrimoine : la mise en place d'une signalétique touristique



Les richesses patrimoniales sont bien réelles sur notre territoire mais elles sont méconnues et souffrent d'une absence de valorisation et de signalisation. Nous améliorons cette situation en pilotant un programme de valorisation du patrimoine. Cette action est menée en accord avec les communes grâce au recrutement d'une animatrice polyvalente, Anne CHIMENE, dont les missions couvrent le tourisme, l'action culturelle et la communication.

Il ne s'agit pas de cibler un tourisme de masse, bien au contraire. Nous souhaitons valoriser un tourisme vert, de qualité et de proximité. Notre programme prévoit une valorisation des abords des sites majeurs de nos communes : sites inscrits ou classés aux monuments historiques, sites naturels de qualité, sites culturels.

Une triple signalétique est envisagée : des circuits historiques de villages, une signalétique directionnelle routière et une signalétique générale identifiant le patrimoine.

Quelle est la démarche ? A l'issue des réflexions de notre commission tourisme, le travail a commencé par un diagnostic puis un travail d'animation sur chacune de nos communes qui a permis d'identifier les sites pertinents et les types de réalisations envisageables.

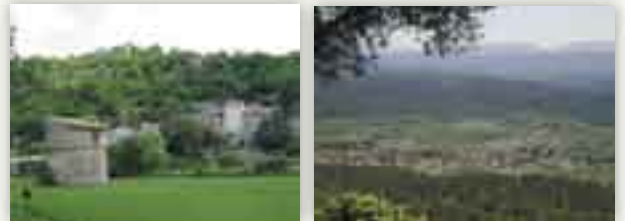


Les partenariats nécessaires sont poursuivis. En effet, il est crucial de développer les échanges avec nos partenaires du tourisme notamment l'OIT Provence verte, le Syndicat Mixte Tourisme en Provence Verte à travers le label Pays d'art et d'histoire (PAH) dont la convention est en cours d'application et la Maison Régionale de l'Eau.

Le label Pays d'Art et d'Histoire de la Provence verte permet d'acquérir une image et d'engager des actions favorables au développement d'un tourisme

plus tourné vers la culture, l'architecture, l'environnement, les traditions, sans pour autant être élitiste. La notoriété du réseau national est un facteur puissant de communication et de promotion en France et à l'étranger. Les documentations, le site Internet, les plans de formation sont autant de garanties d'efficacité et de retombées. Toute l'année, un service de visites est mis en place par des guides conférenciers, des circuits sont proposés pour tous les publics.

Autres partenaires : l'Europe, le Conseil Général, la Direction des Monuments Historiques, le Conseil Régional, ...



Globalement notre action entraîne la création de nouveaux produits touristiques ce qui suppose des retombées économiques pour nos villages et l'ensemble de la région. L'achèvement des travaux est prévu pour l'été 2006.

Une première réunion a eu lieu à la Communauté le 20 septembre 2005. Elle a entériné la création de la commission communautaire élargie et le partenariat avec l'OIT : outil de commercialisation et de communication de la Provence Verte. Le partenariat culturel a également été précisé auprès du Syndicat Mixte autour du Pays d'art et d'histoire et de ses actions. Il a été rappelé que la réalisation de la signalétique a pour objet de soutenir l'économie locale en incluant au projet une réelle animation économique en liaison avec l'ensemble des acteurs économiques. Suivra la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les acteurs chargés de valider la réalisation du programme de signalétique.

Le partenariat se poursuit donc, indispensable à la bonne mise en œuvre du projet. Les prochaines réunions regrouperont en plus de l'OIT et du Syndicat de la Provence Verte, la Maison Régionale de l'Eau, le Conservatoire régional des monuments historiques... Ces premiers résultats sont encourageants. Ils démontrent les possibilités qu'offre notre Communauté de communes de réaliser des projets fédérateurs grâce à un partenariat élargi, continuons !

*Venez découvrir l'exposition sur le patrimoine "Mémoire de pierre, Architecture en Provence Verte", qui aura lieu tous les après-midis du 4 au 10 novembre 2005 à Barjols et qui sera indiquée à partir de l'office de tourisme, Bd Grisolles. Cette exposition est mise en œuvre par le Syndicat Mixte tourisme en Provence Verte et l'école d'architecture de Marseille. Animation prévue le vendredi 4 à 18h.*

*(Tél. 04 94 69 09 94). Venez nombreux !*



## Le Canton de l'eau : un projet conciliant tourisme et développement durable

La Maison Régionale de l'Eau travaille actuellement sur la mise en place d'un projet touristique d'envergure : la création et l'animation d'un circuit touristique sur le thème de l'eau. Il est vrai que la ressource en eau est abondante sur notre territoire à commencer par notre fleuve l'Argens qui alimente presque tout le Var. L'eau est également présente dans de nombreuses sources souterraines, dans certains lieux d'exception offrant des cascades pittoresques (Le vallon des Carmes, la chute du Tombereau...) ou dans des sites inattendus comme les « gours bénits ».

Mais nous le savons tous, cette ressource essentielle n'est pas inépuisable d'où l'intérêt du projet de la Maison Régionale de l'Eau. L'objet du circuit touristique est de promouvoir l'eau et le développement durable c'est-à-dire une économie et une meilleure gestion des ressources naturelles. On peut penser que cette action pourra dès lors servir d'exemple au reste du Haut Var. Pour le moment la Maison Régionale de l'Eau réalise un état des lieux, les propositions viendront dans un second temps en concertation avec les différents acteurs locaux du tourisme et de l'économie locale.

Ce projet enrichira ainsi notre action de signalétique touristique sur la valorisation du patrimoine puisque le « canton de l'eau » regroupe le périmètre de notre communauté soit nos 9 communes en plus de Correns, Sillans la cascade et Châteauvert ! Aussi la Maison Régionale de l'Eau est associée à notre projet et les prochaines réunions sur le tourisme doivent permettre de définir un partenariat efficace entre nous. Les circuits historiques de nos villages viendront alors compléter les circuits du canton de l'eau !

## Portrait

### Seillons Source d'Argens

→ Seillons est un village perché sur une colline offrant une vue dégagée sur la Chaîne de la Sainte Baume, le Massif de la Sainte Victoire, la plaine de l'Argens et au premier plan une vue imprenable sur la ville de Saint Maximin. Le fleuve Argens parcourt tout le département et prend sa source au pied du village.

Dans le village, les maisons anciennes s'étirent le long du rocher jusqu'au sommet de la colline où se trouve un château du XVIIIème siècle aujourd'hui propriété privée. Les monuments à voir : église St Pierre, chapelle St André, église de la conception, château, vieux village, pont d'arrosage.

Des randonnées pédestres sur les sites naturels permettent d'apprécier de beaux paysages tels que le vallon des abeilles ou le vallon du boucher.

→ Seillons se caractérise par la jeunesse de sa population en effet la commune compte plus de 500 enfants de moins de 16 ans ! Aussi les projets du Conseil Municipal prévoient la construction d'un bâtiment pour le Centre de loisir et d'hébergement qui accueille en été plus de 100 enfants dont certains des communes voisines. De plus avec la Communauté de communes la municipalité projette d'agrandir sa capacité d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Est prévu également l'aménagement d'un nouveau restaurant scolaire qui libèrera l'actuelle cantine afin d'y accueillir la garderie périscolaire du matin et du soir ainsi que les activités des associations.

La commune envisage par ailleurs la construction d'un stade multisports et l'aménagement du terrain de jeux. Voilà une commune dynamique, reflet de la jeunesse de sa population !

→ Population : 2000 habitants - Superficie : 2511 ha  
Altitude 388 m

→ MAIRIE DE SEILLONS - PLACE GABRIEL PERI  
83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS  
Téléphone : 04.98.05.20.40 / Fax : 04 98 05 20 49  
mairie.seillons@wanadoo.fr  
citaenet.com/seillons-source-dargens/



Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon, 58, avenue de Tavernes,  
83670 BARJOLS • Tél. 04 94 77 18 53 - fax 04 94 77 09 25

Maison des services publics : Tél. 04 94 77 10 08 - fax 04 94 77 15 09

"Le journal de la communauté de communes" n°3 - Dépôt légal : avril 2005  
directeur de la publication : Bernard de Boisgelin - Équipe logistique : Comité de rédaction ;  
coordinatrice : Anne Chimène - Tirage : 7000 exemplaires - Imprimerie Hémisud  
Imprimé sur papier recyclé - Mise sous film : CL ROUTAGE - N°ISSN en cours

